

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/153 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT, D'UN INTERVENANT INVITE PAR LA COMMISSION AD HOC SUR LA FAISABILITE D'UN REVENU DE BASE

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept et le premier juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MONDOLONI Jean-Martin, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
M. BUCCHINI Dominique à Mme GUIDICELLI Lauda
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. LACOMBE Xavier
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à M. TOMA Jean
Mme MURATI-CHINESI Karine à Mme COMBETTE Christelle
Mme OLIVESI Marie-Thérèse à Mme BARTOLI Marie-France
M. SANTINI Ange à M. MONDOLONI Jean-Martin

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Maria, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, STEFANI Michel.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 17/012 AC de l'Assemblée de Corse du 26 janvier 2017 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Conseillère

Exécutive en charge des affaires européennes et internationales à signer tous les accords de coopération et déclarations découlant de la mise en œuvre de sa politique européenne et internationale,

VU la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,

SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

CONSTATE qu'une personne extérieure à la Collectivité Territoriale de Corse assure, du fait de son statut et de sa notoriété, une prestation gratuite dans le cadre des travaux de la commission ad hoc relative à l'étude de la faisabilité d'un revenu de base.

ARTICLE 2 :

AUTORISE la prise en charge du transport aller-retour entre Paris et la Corse, ainsi que les frais d'hébergement et de restauration de l'expert invité pour audition, par la commission ad hoc relative à l'étude de la faisabilité d'un revenu de base, lors de sa séance du lundi 26 juin 2017.

La prise en charge de ces frais concerne la personne suivante :

- M. Marc de BASQUIAT, Ingénieur, Economiste et Président de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE)

ARTICLE 3 :

DEMANDE au Président du Conseil Exécutif de Corse d'individualiser les crédits afférents à concurrence de 800 euros.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1^{er} juin 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE



**Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et restauration
d'un intervenant dans le cadre des travaux de la commission ad hoc
sur la faisabilité d'un revenu de base**

Rapport du Président de l'Assemblée de Corse

Raportu di u Presidente di Assemblea di Corsica

Installée le 17 mars 2017, la commission ad hoc relative à l'étude de la faisabilité d'un revenu de base a dès cette installation, initié ses travaux, notamment en organisant les auditions des ingénieurs statisticiens de l'INSEE et des représentants des caisses d'allocations familiales, afin de recueillir l'ensemble des données de cadrage pertinentes sur la situation démographique, économique et relative aux prestations sociales en Corse.

Dans le cadre de la poursuite de ses travaux, elle a inscrit à l'ordre du jour de sa séance du lundi 26 juin 2017, l'audition de M. Marc de BASQUIAT, Ingénieur, Economiste et Président de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE).

M. Marc de BASQUIAT venant en Corse à l'invitation de la commission, je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses suivantes :

- le billet d'avion aller-retour (Paris - Corse) soit un montant total évalué à 450 €
- les frais d'hébergement pour un montant total évalué à 250 €.
- les frais de restauration pour un montant total évalué à 100 €.

Toutes ces dépenses seront réalisées dans le respect des règles des marchés publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.